

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	ATLAS COPCO	X A H S 1 6 0 D D	CH 9041 50

Constructeur ATLAS COPCO AIRPOWER N.V., Boomsesteenweg 957, B-2610 Wilrijk / Belgique  
 Identification sur la plaque du constructeur "XAH S 160 DD"  
 devant le No. du châssis "ARP....."  
 Plaque constructeur à droite, latéralement sur le timon  
 Numéro du châssis à l'avant, à droite sur la traverse  
 Importateur principal ATLAS COPCO (SCHEWIZ) AG, Büetigenstrasse 80, 2557 Studen  
 Véhicule homologué ARP699774

Châssis  
 Nombre d'essieux 1 Nombre de roues 2 Suspension barres de torsion Direction --  
 Frein de service mécanique, par inertie, à expansion interne, sur les 2 roues;  
avec blocage mécanique de recul, avec sécurité de rupture  
 Frein d'arrêt mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues; levier avec secteur

Carrosserie compresseur

Dimensions		intérieur	extérieur
Longueur			4350
Largeur			1680
Hauteur			1710
Porte à faux	av		2750
	ar		1600
Empattement			-
			1430
Voies	av		2750
	ar		-
Distance anneau axe			-
Distance pivot		axe ar	-

  

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	90	1920	2010
Charge utile			-
Poids total			2010
Poids garantis	150	2100	2100
Pneus		6.50 R 16	
Pty / bar		10 / 5,0	
Charge		2100	
pour Vmax		100	
Vitesse maximale selon constructeur			80
Vitesse maximale selon tenue route			80

Moteur de travail

Marque		Type	
Brut		à t/min	
Silencieux			
Mesure des gaz			
Déparasitage			

Équipement §)

Feux rouges		R-S1	(E)
Feux stop		R-S1	(E)
Clignoteurs	ar	2a	(E)
	av	I	(E)
Catadioptres	lat.	-	
	ar	III	(E)
Feux de gabarit :	av	A	(E)
	lat.	-	
	ar	-	
	ar vers l'av	-	
Eclairage plaque		1/270x120x150 mm	
Caie			

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Remorque de travail  
Marque et type ATLAS COPCO XAHS 160 DD  
FH-No CH 2041 50  
Carrosserie compresseur

Poids à vide 2010  
Charge utile -  
Poids total 2010

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

§) Equipement : des bavettes sont exigées.

Inscription dans le permis de circulation :

222 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix:

223 - Le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé.